

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 27 mars 2026

PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept mars, à 18h00, le conseil municipal de la commune de LA GACILLY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en mairie de La Gacilly, sous la présidence de Olivier ATHIMON, Maire de La Gacilly.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Date de convocation du conseil municipal : 21 mars 2026

Présents : 28
Absents : 1
Votants : 29

Présents : MM. Olivier ATHIMON, Catherine LE CHÊNE-COLLEAUX, Philippe NOGET, Marie FLAGEUL, Youenn COMBOT, Sylvie GUILLEMOT, Pierre CHOUPEAUX, Hélène MAGRE, Michel DERROISNE, Joseph GUILLOUCHE, Alain BERNARD, Martine ROQUAIN-SKRODZKI, Laurence HUBERT, Chantal THERENE-NAEL, Eric VAUCELLE, Sylvie ROLLO, Frédéric GLON, Anne-Elisabeth BOUCHER, Fabrice GENOUEL, Sylvain LIBEAU, Karine BRANCHE, Nicolas PIROT, Anne-Cécile LETOURNEL, Soazig GUERIN, Charline LEFEUVRE-MORAND, Mallory CANCOUET, Camille MOREL, Antoine CHATELLIER, Théo DELACOTTE.

Absents : Soazig GUERIN (donne pouvoir à Nicolas PIROT).

Sylvie ROLLO a été élue secrétaire de séance.

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de désigner le secrétaire pour la durée de la séance du Conseil Municipal.

À l'unanimité, le Conseil Municipal désigne Sylvie ROLLO secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2026

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à approuver le procès-verbal du Conseil Municipal du 21 mars 2026

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
APPROUVE le procès-verbal du Conseil Municipal du 21 mars 2026.

ORDRE DU JOUR :

Compte-rendu des décisions du Maire

1. Délégations consenties par le conseil municipal au Maire au titre de l'article L.2122-22 du C.G.C.T.
 2. Election des délégués titulaires et suppléants pour siéger aux Commissions Légales
 - a. Commission des Finances
 - b. Commission d'Appel d'Offres
 - c. Commission de Délégation de Service Public
 - d. Commission Communale de l'Action Sociale
 - e. Commission Communale des Impôts Fonciers
 - f. Commission de Contrôle des Listes Electorales
 3. Election des délégués titulaires et suppléants pour siéger aux Commissions de Fonctionnement
 - a. Commission Voirie
 - b. Commission Urbanisme/P.L.U./Bâtiments
 - c. Communication
 - d. Gestion Cérémonies et Evènements
 - e. Espace Culturel Artemisia
 4. Election des délégués titulaires et suppléants pour siéger aux Commissions Thématiques
 5. Election des délégués titulaires et suppléants pour siéger au sein des organismes extérieurs
 - a. Morbihan Energies
 - b. Comité d'Appui à l'Hôpital de Redon
 - c. OGEC
 - d. Référent Sécurité Routière
 - e. Référent Défense
 - f. Correspondant Incendie et Secours
 - g. Mission Locale du Pays de Ploërmel
 - h. Syndicat Mixte Aménagement Grand Site Naturel de la Basse Vallée de l'Oust
 - i. Référent pour les nuisibles
 - j. Centre de Gestion du Morbihan
 6. Commande Publique- Adhésion à la plateforme d'achat CANUT
 7. Voirie- Travaux Eco-quartier de l'Aff- Convention avec Morbihan Energies pour la pose de fourreaux dédiés à la fibre optique
 8. Assainissement- Présentation du Bilan annuel du système Assainissement pour l'exercice 2025
 9. Questions diverses
-

Compte-rendu des décisions du Maire

Rapporteur : Monsieur le Maire

En vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, il s'agit de rendre compte des décisions prises par Monsieur Le Maire par suite des attributions que le conseil municipal lui a déléguées. Ces décisions ont été envoyées en pièces annexes.

1. Délégations consenties par le conseil municipal au Maire au titre de l'article L.2122-22 du C.G.C.T.

Rapporteur : Monsieur Le Maire

Monsieur Le Maire expose à l'Assemblée que l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) permet au conseil municipal de lui déléguer un certain nombre des compétences qui sont les siennes afin d'éviter d'avoir à réunir le conseil municipal pour délibérer dans les matières déléguées, en permettant de la sorte des prises de décision rapides par l'exécutif municipal.

Il indique que l'article précité permet de donner délégation au Maire en trente et une matières et précise que si ces délégations peuvent être données pour la durée du mandat, l'assemblée délibérante peut décider à tout moment d'y mettre fin selon les dispositions de l'article L.2122-23 du C.G.C.T. qui encadrent leur usage.

Ces trente et une matières sont les suivantes :

- La fixation ou la modification des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux. Il procède à tous les actes de délimitation des propriétés communales
- La fixation des tarifs des droits de voirie ; de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et d'une manière générale des droits prévus au profit de la commune et n'ayant pas un caractère fiscal. Ces droits et tarifs pouvant faire l'objet de modulations résultant de l'utilisation des procédures dématérialisées
- La réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et la passation à cet effet des actes nécessaires
- La préparation, la passation, l'exécution et le règlement de marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget
- La conclusion et la révision de louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans
- La passation des contrats d'assurance et l'acceptation des indemnités de sinistre afférentes à ces contrats
- La création de régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux
- La délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières
- L'acceptation de dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges
- L'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 €
- La fixation des rémunérations et le règlement des frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts
- La fixation dans les limites de l'estimation des services fiscaux (Domaines) du montant des offres de la commune à notifier aux expropriés
- La création de classes dans les établissements d'enseignement
- La fixation des reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme
- L'exercice, au nom de la commune, des droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, ainsi que l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues aux articles L.211-2 à L.211-2-3 ou au premier alinéa de l'article L.213-3 de ce même code, dans les conditions que fixe le conseil municipal
- L'exercice d'actions en justice au nom de la commune ou la défense de la commune dans les intentions intentées contre elles

- Le règlement des conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux
- L'avis de la commune, en application de l'article L.324-1 du code de l'urbanisme préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local
- La signature de la convention prévue par le quatrième alinéa de l'article L.311-4 du code de l'urbanisme (conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté) ainsi que la signature prévue par le troisième alinéa de l'article L.332-11-2 du même code (conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux)
- La réalisation de lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le conseil municipal
- L'exercice, au nom de la commune et dans les conditions fixées par le conseil municipal, du droit de préemption défini par l'article L.214-1 du code de l'urbanisme
- L'exercice au nom de la commune du droit de priorité défini aux articles L.240-1 à L.240-3 du code de l'urbanisme
- La prise des décisions mentionnées aux articles L.523-4 et L.523-5 du code du patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la commune et la conclusion de la convention prévue à l'article L.523-7 du même code
- L'autorisation, au nom de la commune, du renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre
- L'exercice du droit d'expropriation pour cause d'utilité publique en vue de l'exécution des travaux nécessaires à la constitution d'aires intermédiaires de stockage de bois dans les zones de montagne
- La demande de subvention à tout organisme financeur
- La réalisation des dépôts des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux
- L'exercice du droit relatif à la protection des occupants de locaux à usage d'habitation
- La possibilité d'ouvrir et d'organiser la participation du public par voie électronique prévue à 1 de l'article L.123-19 du code de l'environnement
- L'admission en non-valeur des titres de recettes, ou certaines catégories d'entre eux, présentés par le comptable public, chacun des titres correspondant à une créance irrécouvrable d'un montant inférieur à un seuil fixé par délibération du conseil municipal qui ne peut être supérieur à un seuil fixé par décret. Ce même décret précise les modalités suivant lesquelles le maire rend compte au conseil municipal de l'exercice de cette délégation
- L'autorisation des mandats spéciaux que les membres du conseil municipal peuvent être amenés à exercer dans le cadre de leurs fonctions ainsi que le remboursement des frais afférents prévus à l'article L.2123-18 du C.G.C.T.

VOTE : APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

2. Election des délégués titulaires et suppléants pour siéger aux Commissions Légales

Rapporteur : Monsieur Le Maire

Le Tableau de présentation des Commissions vous est présenté comme suit :

- **Commission des Finances**
 - Président : Fabrice GENOUEL

- Membres titulaires : Eric VAUCELLE, Philippe NOGET, Youenn COMBOT, Alain BERNARD, Anne-Elisabeth BOUCHER, Théo DELACOTTE, Michel DERROISNE, Camille MOREL, Laurence HUBERT, Sylvie ROLLO
- **Commission d'Appel d'Offres et de Délégation de Service Public**
 - Président : Fabrice GENOUEL
 - Membres titulaires : Nicolas PIROT, Eric VAUCELLE, Philippe NOGET, Sylvie GUILLEMOT, Youenn COMBOT, Chantal THERENE-NAEL
 - Membres suppléants : Karine BRANCHE, Sylvie ROLLO, Michel DERROISNE, Frédéric GLON, Sylvain LIBEAU
- **Commission Communale de l'Action Sociale**
 - Président : Olivier ATHIMON
 - Membres titulaires : Catherine LE CHENE-COLLEAUX, Alain BERNARD, Anne-Elisabeth BOUCHER, Jo GUILLOUCHE, Martine SKRODZKI, Chantal THERENE-NAEL
- **Commission Communale des Impôts Fonciers**
 - Président : Fabrice GENOUEL
 - Membres titulaires : Eric VAUCELLE, Jo GUILLOUCHE, Sylvie ROLLO, Chantal THERENE-NAEL
- **Commission de Contrôle des Listes Electorales**
 - Membre titulaire : Fabrice GENOUEL
 - Membres suppléants : Sylvie GUILLEMOT, Hélène MAGRE, Michel DERROISNE, Jo GUILLOUCHE, Sylvie ROLLO, Chantal THERENE-NAEL

VOTE : APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

3. Election des délégués titulaires et suppléants pour siéger aux Commissions de Fonctionnement
--

Rapporteur : Monsieur Le Maire

Le Tableau de présentation des Commissions vous est présenté comme suit :

- **Voirie**
 - Président : Nicolas PIROT
 - Membres titulaires : Eric VAUCELLE, Philippe NOGET, Sylvie GUILLEMOT, Mallory CANCOUET, Michel DERROISNE, Frédéric GLON, Sylvain LIBEAU
- **Urbanisme, PLU et Bâtiments**
 - Président : Eric VAUCELLE
 - Membres titulaires : Fabrice GENOUEL, Nicolas PIROT, Philippe NOGET, Antoine CHATELLIER, Michel DERROISNE, Sylvie ROLLO
- **Commission Communication et Numérique**
 - Président : Youenn COMBOT
 - Membres titulaires : Alain BERNARD, Anne-Elisabeth BOUCHER, Soazig GUERIN, Jo GUILLOUCHE, Anne-Cécile LETOURNEL

- **Cérémonie, Evènements et Jumelages**
 - Présidente : Soazig GUERIN
 - Membres titulaires : Pierre CHOUPEAUX, Mallory CANCOUET, Michel DERROISNE, Antoine CHATELLIER, Martine SKRODZKI

VOTE : APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

4. Election des délégués titulaires et suppléants pour siéger aux Commissions Thématiques

Rapporteur : Monsieur Le Maire

Le Tableau de présentation des Commissions vous est présenté comme suit :

- Santé
 - Présidente : Catherine LE CHENE-COLLEAUX
 - Membres titulaires : Fabrice GENOUEL, Youenn COMBOT, Marie FLAGEUL, Laurence HUBERT, Chantal THERENE-NAEL
- Economie et Tourisme
 - Présidente : Hélène MAGRE
 - Membres titulaires : Eric VAUCELLE, Philippe NOGET, Sylvie GUILLEMOT, Mallory CANCOUET, Soazig GUERIN, Charline LEFEUVRE MORAND, Anne-Cécile LETOURNEL, Sylvain LIBEAU, Camille MOREL, Laurence HUBERT,
- Durabilité
 - Président : Philippe NOGET
 - Membres : Eric VAUCELLE, Mallory CANCOUET, Antoine CHATELLIER, Théo DELACOTTE, Michel DERROISNE, Frédéric GLON, Anne-Cécile LETOURNEL, Sylvain LIBEAU
- Proximité et Villages
 - Présidente : Sylvie GUILLEMOT
 - Membres titulaires : Nicolas PIROT, Karine BRANCHE, Mallory CANCOUET, Antoine CHATELLIER, Frédéric GLON, Soazig GUERIN, Jo GUILLOUCHE, Martine SKRODZKI, Chantal THERENE-NAEL
- Vie Associative
 - Président : Pierre CHOUPEAUX
 - Membres titulaires : Olivier ATHIMON, Karine BRANCHE, Mallory CANCOUET, Antoine CHATELLIER, Frédéric GLON, Soazig GUERIN, Sylvie ROLLO
- Culture
 - Président : Youenn COMBOT
 - Membres titulaires : Olivier ATHIMON, Eric VAUCELLE, Catherine LE CHENE-COLLEAUX, Marie FLAGEUL, Anne-Elisabeth BOUCHER, Karine BRANCHE, Théo DELACOTTE, Soazig GUERIN, Charline LEFEUVRE MORAND, Anne-Cécile LETOURNEL
- Mobilité et Circulation
 - Président : Eric VAUCELLE
 - Membres titulaires : Nicolas PIROT, Philippe NOGET, Sylvie GUILLEMOT, Michel DERROISNE, Anne Cécile LETOURNEL, Sylvain LIBEAU
- Enfance et Jeunesse
 - Présidente : Marie FLAGEUL
 - Membres titulaires : Fabrice GENOUEL, Hélène MAGRE, Antoine CHATELLIER, Soazig GUERIN, Charline LEFEUVRE MORAND

VOTE : APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

5. Election des délégués titulaires et suppléants pour siéger au sein des organismes extérieurs

Rapporteur : Monsieur Le Maire

Le Tableau de présentation des Commissions vous est présenté comme suit :

- MORBIHAN ENERGIES
 - Délégués titulaires : Nicolas PIROT, Philippe NOGET
- COMITE D'APPUI A L'HOPITAL DE REDON
 - Délégués titulaires : Youenn COMBOT, Chantal THERENE-NAEL
- REFERENTS SECURITE ROUTIERE, DEFENSE, SDIS
 - Délégués : Nicolas PIROT, Eric VAUCELLE, Philippe NOGET, Pierre CHOUPEAUX, Frédéric GLON, Martine SKRODSKI
- MISSION LOCALE DU PAYS DE REDON
 - Délégués titulaires : Catherine LE CHENE-COLLEAUX, Marie FLAGEUL
- SYNDICAT MIXTE AMENAGEMENT GRAND SITE NATUREL DE LA BASSE VALLEE DE L'OUST (SMAGSNBVO)
 - Délégués titulaires : Mallory CANCOUET, Jo GUILLOUCHE
- REFERENT NIUSIBLE-FGDON
 - Délégués titulaires : Pierre CHOUPEAUX, Laurence HUBERT
- CENTRE DE GESTION DU MORBIHAN
 - Délégué titulaire : Olivier ATHIMON
- REFERENT COMMUNES FORESTIERES DU MORBIHAN
 - Titulaire : Philippe NOGET

VOTE : APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

6. Commande Publique – Adhésion à la plateforme d'achat CANUT

Rapporteur : Fabrice GENOUEL

Il est rappelé que « De l'Oust à Brocéliande Communauté » a proposé en 2022 aux communes membres de rejoindre un groupement de commande via la plateforme du réseau hospitalier (RESAH) qui permet de bénéficier d'un accès à plusieurs marchés dans le respect de la commande publique.

Dans ce cadre, la commune avait décidé de rejoindre la souscription d'un lot portant sur une offre de téléphonie fixe et mobile.

Il est proposé de pouvoir adhérer à la plateforme d'achat CANUT qui a été fondée au profit des collectivités territoriales et pour proposer une grille de tarifs incitative à la mutualisation de l'achat public.

Il est proposé de procéder à l'adhésion annuelle gratuite d'OBC et son groupement à la plateforme CANUT pour la partie TELECOMS.

VOTE : APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

7. Voirie – Travaux Eco-quartier de l’Aff – Convention avec Morbihan Energies pour la pose de fourreaux dédiés à la fibre optique

Rapporteur : Nicolas PIROT

Dans le cadre des travaux de l’éco-quartier de l’Aff, il est rappelé que la collectivité a contracté deux marchés : l’un portant sur la réalisation des travaux de réseaux et de voirie et le second portant sur l’aménagement paysager.

En complément à ces marchés, la collectivité fait appel à Morbihan Energies pour la mise en place d’opérations relatives au réseau électrique.

Morbihan Energies propose une convention pour la pose de fourreaux dédiés à la fibre optique. Le montant de ces travaux prévisionnels est de 11 100 € H.T. avec la contribution de Morbihan Energies à hauteur de 3 330 €.

Il subsiste à charge de la collectivité un montant de 7 770 €.

VOTE : APPROUVÉ À L’UNANIMITÉ

8. Assainissement – Présentation du Bilan annuel du système Assainissement pour l’exercice 2025

Rapporteur : Philippe NOGET

Il est présenté le bilan annuel de fonctionnement du système d’assainissement de l’année 2025.

Il est rappelé que cette compétence a été confiée, par délégation de service public, à la SAUR pour une durée comprise entre le 01/01/2019 et le 31/12/2028.

Ce Bilan présente :

- Le Nombre de raccordements domestiques et non domestiques
- La liste des travaux engagés en 2025
- Le Bilan de la pollution traitée et rejetée

VOTE : APPROUVÉ À L’UNANIMITÉ

9. Questions diverses

- Question relative à la situation de l’actuelle Caserne des Pompiers
 - o La compétence Centre de Secours est intercommunale
 - o L’actuelle Caserne n’est plus adaptée pour les raisons suivantes :
 - Croissance des activités et sorties
 - Augmentation du nombre de pompiers volontaires, notamment féminins
 - o La commune a proposé des emplacements pour la construction d’une future caserne
 - o Opportunité par la commune de faire l’acquisition du bâtiment Les Ouvertures Gaciliennes : réalisé en avril 2025
 - o Actuellement, phase de définition de l’étude des travaux attendus par O.B.C. en relation avec le S.D.I.S.

- Une visite de l'actuelle caserne sera programmée
- Mise à jour de la liste des Commerçants
- Evocation lors des conseils municipaux des décisions prises par OBC
- Invitation pour la Commission des Finances : le 8 avril pour l'étude des subventions octroyées aux associations

Fin de la séance à 19h30

Le Maire,
Olivier ATHIMON



La secrétaire de séance,
Sylvie ROLLO



